

Résumé publication en matière de durabilité

Matmut Vie promeut des caractéristiques environnementales et sociales, sans toutefois avoir un objectif d'investissement durable.

La prise en compte par Matmut Vie des critères ESG s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du développement durable dans la gestion de ses placements qui répond à un double objectif : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de ses sociétaires et celui du respect des valeurs mutualistes.

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La mise en place de cette approche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements.

La stratégie d'investissement passe par le suivi régulier de la qualité de notre portefeuille au travers d'une notation ESG, du suivi des controverses, de la prise en compte du risque de transition et également au travers de la mesure de l'empreinte carbone.

À cela s'ajoutent les politiques d'exclusion que nous avons décidé de suivre concernant les émetteurs en violation des principes du Pacte mondial des Nations unies, ou producteurs d'armes controversées, de charbon, de pétrole et gaz non conventionnels, de tabac, d'huile de palme et depuis 2024 de biocides et produits chimiques dangereux.

La politique de vote appliquée sur les fonds Ofi Invest et sa démarche d'engagement nous permettent de sensibiliser les émetteurs aux bonnes pratiques de la RSE et se traduisent par un dialogue avec certaines entreprises.

Cette approche concerne 96,4 % de nos actifs au 31/12/2023. Elle porte sur les parts taux et fonds actions Ofi Invest AM de notre portefeuille au 31/12/2023.

L'ensemble des fonds cotés gérés dans le cadre du mandat de gestion avec Ofi Invest AM sont classés article 8 (c'est-à-dire qu'ils promeuvent des caractéristiques environnementales ou

sociales) ou 9 (c'est-à-dire qu'ils ont un objectif d'investissement durable) au titre du règlement européen 2019/2088 dit règlement SFDR.

Le suivi de cette stratégie s'effectue via la mise en œuvre et le respect pour tout nouvel investissement des politiques d'exclusions, la mise à jour des notations ESG à fréquence trimestrielle, le suivi des controverses et la politique d'engagement.

Un suivi continu de chacun des indicateurs permet de s'assurer de la bonne application de cette stratégie. Pour cela, Matmut Vie s'appuie essentiellement sur l'équipe ESG de Ofi Invest AM, Ofi Invest AM gérant sous mandat la quasi-totalité du portefeuille Matmut Vie.

Les sources de données servant aux analyses sont multiples. En plus des fournisseurs de données ESG, l'équipe ESG Ofi Invest AM dispose d'un outil propriétaire dédié qui sert à la production des notes ESG, des scores et des catégories ISR ainsi qu'au suivi des controverses.

Face aux limites méthodologiques liées aux données fournies, le taux de couverture ESG du portefeuille, le dialogue avec les entreprises pour compléter les données disponibles et la prise en compte des divergences méthodologiques entre fournisseurs de données permettent d'assurer que les caractéristiques ESG promues par Matmut Vie ne soient pas affectées.

Les diligences raisonnables sont exercées a priori par l'équipe de gestion (notation ESG, controverses...) et a posteriori, au travers notamment d'un comité trimestriel associant Matmut Vie et Ofi Invest AM. Ces diligences incluent le suivi de l'empreinte carbone du portefeuille et sa projection à horizon 2030.

La politique d'engagement se traduit par un dialogue avec certaines entreprises pour obtenir des compléments d'information sur leur stratégie RSE et les encourager à améliorer leurs pratiques, notamment en termes de gouvernance.

Des informations complémentaires se trouvent dans le document « Publication en matière de durabilité ».

matmut 

VIE



Publication d'informations en matière de durabilité



1 - Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

2 - Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

La prise en compte par Matmut Vie des critères ESG s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du développement durable dans la gestion de ses placements qui répond à un double objectif : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts des sociétaires et celui du respect des valeurs mutualistes.

La réponse apportée à ce double enjeu se fait au travers de l'amélioration de la qualité du portefeuille d'actifs, au regard des trois critères cités précédemment, tout en conservant sa performance sur le long terme.

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités permet d'identifier les zones de risques mais également des opportunités de développement.

Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire.

La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements.

Sur la base de cette démarche, Matmut Vie promeut des caractères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Matmut Vie a défini des objectifs de réduction de l'empreinte carbone des actifs en portefeuille, à horizon 2030, dans l'optique de tendre vers la neutralité carbone.

3 - Stratégie d'investissement

3.1 - Suivi de la qualité ESG du portefeuille

Matmut Vie fait de l'investissement financier en faveur du développement durable, de la biodiversité, de la dépollution... et de l'exclusion charbon, une priorité.

Dans notre politique d'investissement, sont donc exclus les titres appartenant à des secteurs dont nous considérons l'activité et les produits comme contraires aux valeurs de la mutuelle.

Matmut Vie a délégué la gestion de la quasi-totalité de ses actifs à Ofi Invest AM.

Nous effectuons un suivi régulier de la qualité ESG de notre portefeuille au travers d'une notation ESG propriétaire de chaque émetteur qui est effectuée par l'équipe d'analyse ESG de Ofi Invest AM à une fréquence trimestrielle.

La sélection d'OPC, catégorisés « article 8 » ou « article 9 » conformément au Règlement SFDR (règlement (UE) 2019/2088) est à hauteur de 50 % minimum.

La part des valeurs et des titres analysés ESG en portefeuille est supérieure à 90 % de l'actif net du mandat de gestion confié par l'assureur à son mandataire (hors liquidités). Matmut Vie pourra toutefois sélectionner, dans la limite de 10 % maximum de l'actif net du produit, des valeurs ou des titres (tels que les titres de créance ou sociétés ne disposant pas d'un score ESG à la date d'investissement).

La méthodologie d'analyse se base sur une approche sectorielle mettant l'accent sur les enjeux significatifs de chaque émetteur au regard de son activité et pouvant avoir un impact immédiat (ou différé) sur sa valeur. Sur cette base, chaque critère est pondéré afin d'obtenir l'évaluation globale de l'émetteur, sa note ESG, qui s'échelonne de 1 à 10.

À cette première évaluation, s'ajoutent d'éventuels malus, en cas de controverses non encore intégrées dans la notation des enjeux clés et bonus.

L'analyse des controverses ESG est réalisée au regard des principales conventions internationales, telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration des principes fondamentaux et des droits du travail de l'OIT et le Pacte mondial de l'ONU.

Les gérants de Ofi Invest AM accèdent à ces informations au quotidien afin d'orienter leurs choix d'investissements.

Un état de reporting faisant ressortir la répartition du portefeuille selon la catégorisation des émetteurs en matière de pratiques ESG est en outre accessible mensuellement sur le portefeuille d'obligations.

3.2 – Exclusions normatives et réglementaires

Nous avons défini des émetteurs qui ne pourront, en l'état actuel de leurs pratiques de RSE (contro-verses particulièrement graves ou répétées), faire l'objet d'aucun investissement supplémentaire ou dont les titres seront cédés dès que les conditions de marché le permettent.

Matmut Vie s'appuie sur Ofi Invest AM pour identifier certains secteurs, activités et référentiels inter-nationaux qui lui permettent de déterminer des zones de risques pour ses investissements. L'objectif est de nous assurer que les émetteurs n'opèrent pas dans des domaines identifiés comme portant des atteintes irréversibles sur l'environnement, le climat ou les droits humains.

De plus, conformément au règlement disclosure (SFDR), l'intégration systématique de politiques d'exclusions permet à Matmut Vie de mieux gérer les incidences* négatives liées à sa stratégie d'investissement. Ces politiques s'appliquent aux OPC ouverts (hors fonds de fonds) dont la gestion est assurée par Ofi Invest AM ou Ofi Lux.

Pour ces raisons, Matmut Vie a décidé de suivre les politiques d'exclusions mises en place par la société de gestion Ofi et qui sont décrites ci-dessous.

* On entend par incidences négatives, tous les éléments qui ont une incidence négative importante ou potentiellement importante sur les facteurs de durabilité et qui sont provoqués ou amplifiés par les décisions ou les conseils de la société d'investissement, ou qui y sont directement liés.

Les exclusions liées aux violations des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies

En 2022, Matmut Vie a exclu de ses investissements, les émetteurs impliqués dans des controverses graves et caractérisées constituant un abus systématique ou flagrant aux principes du Pacte mondial. Cette décision a été prise en cohérence avec la position du délégataire Ofi Invest AM sur le non-respect des principes du Pacte mondial.

Les exclusions sur les armes controversées

Au-delà de ses obligations légales, depuis janvier 2022, Matmut Vie exclut de ses investissements, les entreprises tirant des revenus liés à des activités de fabrication, prestation de services ou de support technique relatives aux armes suivantes :

- mines antipersonnel (MAP) ;
- armes à sous-munitions (BASM) ;
- armes chimiques ;
- armes biologiques ;
- armes à fragment non détectables ;
- armes à laser aveuglant ;
- armes incendiaires ;
- armes au phosphore blanc ;
- armes à uranium appauvri.

Politiques d'exclusion sectorielles

Charbon thermique

En 2022, Matmut Vie a choisi d'adopter une politique sur l'exclusion totale du charbon thermique avant 2030, développée par Ofi, et qui repose notamment sur l'exclusion des entreprises qui ne respectent pas les seuils de la Global coal exit list (GCEL) établie par l'ONG Urgewald. En conséquence, Ofi Invest AM n'investit plus, quelle que soit la classe d'actifs ou zone géographique dans les entreprises :

- qui détiennent des mines de charbon thermique à partir du premier euro de chiffre d'affaires ;
- qui développent de nouveaux projets liés à l'extraction ou à la génération d'énergie impliquant l'utilisation du charbon thermique quelle que soit la taille du projet ;
- qui réalisent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans les activités liées au charbon thermique ;
- dont la production d'électricité à base de charbon thermique, ou à défaut la capacité installée, excède 20 % ;
- dont la puissance installée des centrales électriques au charbon dépasse 5 GW.

Certains émetteurs remplissent au moins une des conditions mais reste investissables car ayant un objectif SBTi ambitieux. À défaut d'un engagement manifeste de l'entreprise, validé par l'initiative « science-based target » comme répondant à l'objectif d'alignement sur une trajectoire « well-below 2 °C », l'entreprise sera exclue selon les modalités prévues dans la politique d'investissement de Ofi Invest Asset Management

En cas d'émission de type « green bonds » par une des sociétés présentes dans la GCEL, Ofi Invest AM pourra y souscrire.

La société de gestion prévoit un arrêt total du financement du charbon thermique au plus tard en 2030 sur toutes ses classes d'actifs et zones géographiques.

Pétrole et gaz non-conventionnels

Conscient de ses responsabilités en tant qu'investisseur, Matmut Vie soutient Ofi Invest AM dans son souhait de mettre en adéquation ses lignes directrices d'investissement dans les secteurs pétro-gaziers avec les trajectoires de neutralité carbone préconisées par la communauté scientifique. L'atteinte de

cet objectif implique dès maintenant d'arrêter de financer via la détention et l'achat de dettes obligataires les entreprises :

- les plus exposées aux énergies fossiles non conventionnelles ;
- dont les dépenses d'investissements ne sont pas alignées avec un scénario climatique de référence.

Depuis septembre 2022, Matmut Vie a renforcé sa politique et applique désormais les règles d'exclusion telles que développées par Ofi Invest AM. Matmut Vie applique ces restrictions Ofi Invest AM à l'identique. Il s'agit par exemple, d'exclure tout nouvel investissement sur des émetteurs privés dont plus de 5 % du chiffre d'affaires est lié aux hydrocarbures non-conventionnels*.

Cette exclusion s'applique à tout achat de titres, en actions et en obligations, des portefeuilles gérés en propre par Ofi Invest AM. Les positions détenues sur ces émetteurs seront liquidées.

Sur la partie obligataire sont également exclus les émetteurs privés dont la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 25 % (en bep4) de la production totale d'énergies fossiles (pétrole, gaz, condensat, NGL).

Afin de se conformer aux recommandations de l'AIE, Ofi Invest AM s'engage à ne plus financer, au travers de ses fonds obligataires, les entreprises qui développent de nouveaux champs pétroliers et gaziers conventionnels et/ou non conventionnels.

* Ces filtres d'exclusions seront définis à partir des données fournies par l'agence de notation extra-financière MSCI, dont la définition d'hydrocarbures non conventionnels diffère de celles d'Urgewald. Ce fournisseur intègre dans sa définition le pétrole et gaz de schiste et les sables bitumineux, mais n'intègre pas l'Arctique.

Exclusion du tabac

En décembre 2022, Matmut a adhéré à la démarche développée par Ofi de renforcer sa politique d'exclusion sur le secteur du tabac.

La stratégie de sortie du tabac concerne les investissements dans les activités de production de tabac ainsi que les activités connexes intervenant dans la chaîne de valeur (distributeurs, fournisseurs et détaillants).

Ofi Invest Asset Management n'investit plus, quelle que soit la classe d'actifs ou zone géographique dans les entreprises :

- qui ont une activité de production de tabac ;
- qui ont une activité de distributeur dans l'industrie du tabac générant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires ;
- qui ont une activité de fournisseur dans l'industrie du tabac générant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires ;
- qui ont une activité de détaillant dans l'industrie du tabac générant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires.

Huile de palme

La production et la distribution d'huile de palme sont considérées comme des activités controversées en raison du déboisement massif engendré par sa culture et des conséquences de ce déboisement sur la faune, la flore, l'activité et les modes de vie des populations autochtones.

Soucieux de participer à la lutte contre la déforestation, Matmut Vie a adopté en décembre 2022 pour application à compter du 1^{er} janvier 2023, une politique d'exclusion sur le secteur de l'huile de palme élaborée par Ofi Invest AM, qui applique des filtres d'exclusion portant sur les entreprises considérées comme :

- des producteurs, qui cultivent des plantations et récoltent les fruits permettant de produire les produits à base d'huile de palme ;
- des distributeurs (grossistes) ne distribuant que des produits à base l'huile de palme (huile de palme brute, raffinée, blanchie, désodorisée).

Ofi Invest Asset Management n'investit plus, quelle que soit la classe d'actifs ou zone dans les émetteurs qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- plus de 5 % de chiffres d'affaires dans la production ou distribution d'huile de palme ;
- part d'huile de palme certifiée RSPO1 aux niveaux les plus exigeants (segregated ou identity preserved) < 30 % par rapport à la part totale d'huile de palme produite/distribuée ;
- part d'huile de palme certifiée RSPO < 50 %.

Biocides et produits chimiques dangereux

Une politique sur les biocides et produits et chimiques dangereux a été adoptée fin 2023 pour application en 2024. Matmut Vie s'engage au travers de Ofi Invest AM pour mieux protéger la biodiversité. À cet effet, la lutte contre les formes des pollutions et l'extinction des espèces occasionnées par les biocides, néonicotinoïdes, produits chimiques dangereux et autres nuisances sur l'environnement et sur la santé forment un volet de son engagement en faveur de la préservation et de la protection de la nature.

Ce positionnement se traduit par des exclusions sur les producteurs de biocides et néonicotinoïdes mais aussi par des engagements auprès des émetteurs, fournisseurs significatifs de biocides, ou acteurs à risque afin d'initier un dialogue sur les enjeux et solutions liés à une transition vers une économie plus respectueuse de la nature et des écosystèmes. Sont ainsi exclus des portefeuilles d'investissements les émetteurs dont au moins 10 % du chiffre d'affaires est lié à la production de biocides, les émetteurs fabriquant des néonicotinoïdes et/ou composés organochlorés au premier euro de chiffre d'affaires.

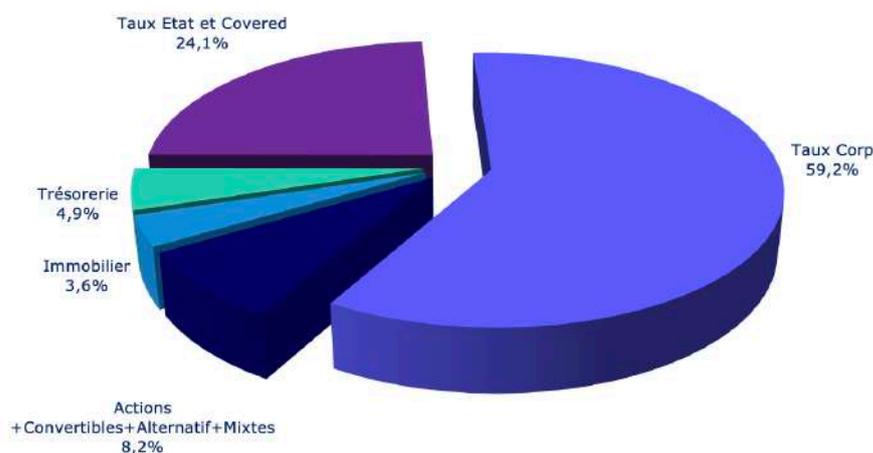
3.3 – Suivi de l’empreinte carbone

Un suivi de l’empreinte carbone du portefeuille Matmut Vie est réalisé à fréquence trimestrielle en vue d’atteindre les objectifs de réduction de l’empreinte carbone des actifs en portefeuille, à horizon 2030.

Le détail des contributions à la déformation de cette empreinte (achats, ventes, évolution de la notation...) est, en outre, analysé dans le cadre d’un comité ISR trimestriel.

4 - Proportion d’investissement

Au 31/12/2023, la répartition des actifs financiers est la suivante :



Les caractéristiques environnementales et sociales s’appliquent :

- à la partie taux État et covered et taux Corporate ;
- à la poche actions, convertibles, alternatifs et mixtes ;
- à la trésorerie.

Ces actifs représentent 96,4 % des actifs en portefeuille. Dans la part non couverte, il s’agit majoritairement des actifs immobiliers et des positions résiduelles dans des fonds non cotés qui n’ont pas été catégorisés au sens de la réglementation SFDR.

Au 31/12/2023 :

- sur les 91,7 % du portefeuille Matmut Vie couvert par une analyse ESG, les émetteurs privés et publics représentent 78,2 % et les fonds 20 % ;
- pour les nouveaux titres en portefeuille, Matmut Vie a décidé d’investir, quand cela est possible, sur des émetteurs qui sont actifs, et, autant que faire se peut, les plus avancés, dans la prise en compte des enjeux ESG et de limiter la part de ceux qui ont du retard dans l’intégration de ces enjeux ;
- 100 % des fonds d’actifs cotés gérés dans la cadre du mandat de gestion avec Ofi Invest AM sont classés article 8 et article 9 au titre du règlement européen 2019/2088 dit règlement SFDR ;
- à noter que les nouveaux fonds d’actifs non cotés entrant en portefeuille depuis 2021 sont tous classés au minimum article 8 ;
- pour les futurs investissements, Matmut Vie ne sélectionnera que des fonds classés article 8 et article 9.

La prise en compte des principales incidences négatives (PAI) se fait au travers des analyses ESG menées et des politiques d’exclusion mises en place.

5 - Contrôle des caractéristiques environnementales et sociales

Le contrôle des caractéristiques environnementales et sociales s’effectue via :

- le respect, pour tout nouvel investissement, des exclusions définies au paragraphe 3. La mise à jour des listes d’exclusion est réalisée par l’équipe ESG chez Ofi Invest AM une fois par an. Ces listes d’exclusion sont ensuite validées par la Direction de la Conformité et du contrôle interne de Ofi Invest AM avant d’être diffusées avec leur date de mise en application. Ces listes d’exclusion sont intégrées au système de gestion des contraintes de Ofi Invest AM, qui alerte le gérant en cas de non-respect des contraintes mises en place ;

- la mise à jour trimestrielle des scores ESG des lignes en portefeuille Matmut Vie ;
- le suivi des controverses ;
- la politique d'engagement.

6 - Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

Pour s'assurer que les caractéristiques environnementales et sociales sont atteintes, les critères suivants sont vérifiés :

- respect des listes d'exclusion qui sont mises à jour par Ofi Invest AM une fois par an et qui se traduit par le fait de n'avoir aucun nouvel investissement sur les émetteurs présents sur ces listes au cours de la période considérée ;
- poursuite de la politique d'engagement menée par Ofi Invest AM pour le compte de Matmut Vie avec pour objectif d'encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques, notamment en termes de gouvernance.

7 - Sources et traitement des données

Matmut Vie s'appuie essentiellement sur la politique ISR mise en place par la société de gestion Ofi Invest AM.

Dans ce cadre, le Groupe Ofi dispose d'une équipe de collaborateurs dédiés à l'ESG. Les analystes ESG, qui ont en moyenne sept années d'expérience, sont spécialisés par secteurs d'activité et basent leurs travaux sur les études sectorielles et thématiques qu'ils réalisent, ainsi que sur les données fournies par plusieurs agences de notations extra-financières.

Ofi Invest AM dispose également d'un outil propriétaire dédié qui sert à la production des notes ESG, des scores et des catégories ISR ainsi qu'au suivi des controverses.

Le fournisseur de données MSCI est le principal fournisseur de données sur la notation ESG, certaines controverses et les indicateurs bruts de suivi. Il est également utilisé pour certaines listes d'exclusion. De plus, pour mener à bien sa mission, Ofi Invest AM travaille avec plusieurs fournisseurs de données ISR.

Le tableau ci-dessous décrit les modules souscrits auprès de chaque fournisseur et l'utilisation qui en est faite par les équipes de Ofi Invest AM.

Outil	Module
MSCI	MSCI ESG ratings and metrics equities and fixed income
	MSCI ESG BISR - Individual Screens
	Sustainable Impact Metrics
	Exposition aux ODD
	MSCI ESG Controversies Equities
	Climate Change Metrics
	MSCI ESG Social Impact Metrics
	MSCI Climate Value-at-Risk
MESG (ex Vigeo)	Notations ESG et secteurs ESG
	Armes controversées
	Taxonomie
	SFDR (PAI)
Carbone 4	Données biodiversité
CDP	Données environnementales
Climate Action 100 +	CAPEX dans des projets d'exploration Oil & Gas
Science based targets initiative	Objectifs de réduction des émissions et potentiel de réchauffement
PROXInvest et ISS	Proxi voteurs
Reprisk	Alertes controverses
Bloomberg	Données ESG
Urgewald	Global Coal Exit List (GCEL) et Global Oil & Gas Exit List (GOGEL)

Pour des raisons historiques liées à l'entité Ofi Invest Asset Management, née du rapprochement entre Ofi Invest AM et Abeilles AM au 1^{er} janvier 2023, les données peuvent être retraitées ou non.

8 - Limites liées aux méthodes et aux données

Les limites méthodologiques liées aux données fournies sont celles rencontrées par l'équipe ESG de Ofi Invest AM, à savoir :

- un problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations utilisées pour les notations ESG ;
- un problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par les fournisseurs ;
- un problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG ;
- un problème lié à l'absence de prise en compte, faute de données disponibles, du scope 3 (émissions indirectes) dans le calcul de l'intensité carbone utilisée comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ;
- des problèmes liés à des évolutions méthodologiques rendant compliquée la comparaison historique des données dans le temps.

Pour faire face à ces limites, Ofi Invest AM a mis en œuvre des mesures correctives telles que :

- le dialogue avec les entreprises pour compléter les données disponibles dans la cadre notamment de la politique d'engagement ;
- le taux de couverture ESG du portefeuille (91,7 % au 31/12/2023) ;
- la prise en compte de divergences méthodologiques entre fournisseurs de données, qui sont corrigées par les équipes d'analystes en cas d'incohérence.

Nous estimons que ces actions permettent d'assurer que ces limites n'affectent pas l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues par Matmut Vie.

9 - Diligence raisonnable

Les diligences raisonnables sont exercées a priori et a posteriori, au travers d'un comité trimestriel Matmut Vie/Ofi Invest AM. Ces diligences incluent :

- le suivi de l'empreinte carbone du portefeuille, et ses contributeurs principaux ;
- la projection de cette dernière à l'horizon 2030 ;
- le suivi de la notation ESG des OPC côtés.

10 - Politiques d'engagement

Au travers de Ofi Invest AM, qui gère l'essentiel des actifs du portefeuille Matmut Vie et la totalité des fonds dédiés en portefeuille, la politique de vote et d'engagement a pour objectif de sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise.

La politique d'engagement se traduit par un dialogue avec certaines entreprises pour récupérer des compléments d'information sur sa stratégie RSE et les encourager à améliorer leurs pratiques, notamment en termes de gouvernance.

Cette politique d'engagement fait l'objet d'un processus d'escalade qui peut se traduire par un dépôt de résolution ou de vote contestataire le cas échéant.

À titre d'exemple, concernant les exclusions décrites au paragraphe 3, une démarche d'engagement a été mise en place pour le charbon thermique. Cette politique d'engagement consiste via Ofi Invest AM à inciter les entreprises qui disposent d'actifs charbon à adopter et mettre en œuvre un plan de fermeture progressive de leurs infrastructures liées au charbon thermique

À défaut d'un engagement manifeste de l'entreprise, validé par l'initiative « Science-based target » comme répondant à l'objectif d'alignement sur une trajectoire « well-below 2 °C » ou « 1,5 °C », l'entreprise sera exclue selon les modalités prévues dans la politique d'investissement de Ofi Invest AM.

11 – Indice de référence désigné

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour la réalisation de ces caractéristiques environnementales ou sociales.

matmut 

VIE

Matmut Vie - Société Anonyme au capital de 35 887 500 €
entièrement libéré - N° 344 898 358 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen
Adresse postale : 76030 Rouen CEDEX 1
02 35 03 68 68

Matmut - Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen
Adresse postale : 76030 Rouen CEDEX 1
02 35 03 68 68

